

Charte de Déontologie du praticien en Neurofeedback dynamique membre du réseau Neurooptimum

Préambule :

Le neurofeedback dynamique est un entraînement qui a pour finalité de contribuer à l'optimisation du fonctionnement cérébral propre à chaque personne. Cette technique n'est ni un outil de diagnostic, ni un traitement médical.

Le réseau Neurooptimum est constitué de l'ensemble des praticiens en Neurofeedback dynamique formés par l'Institut de Formation Professionnelle aux Techniques de Neurofeedback (IFPTN).

ART 1. Exercice du neurofeedback dynamique

Le praticien exerce sa pratique à partir d'une formation certifiée par le centre Neurooptimum IFPTN et à partir de son expérience, dans le respect du protocole accrédité par l'IFPTN.

Il s'engage à maintenir ses connaissances à jour par tous moyens appropriés.

ART 2. Relation de confiance

Le praticien met tout en œuvre pour établir une relation de confiance avec son client.

Il n'établit pas de diagnostic et ne prescrit pas un nombre précis de séances, chaque cerveau ayant sa plasticité propre. Il prend connaissance des éléments que son client lui communique. Il veille à faire preuve d'une parfaite probité et fait régulièrement le point sur les changements ressentis par la personne (et/ou son entourage).

ART 3. Respect des personnes

Chaque praticien exerce sa profession dans le respect des droits fondamentaux de la personne tels qu'ils sont inscrits dans la " Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen". Il respecte son client dans son identité, sa dignité, sa liberté, ses convictions et valeurs morales et religieuses et s'interdit tout prosélytisme.

ART 4. Confidentialité

Selon les termes de la loi, chaque praticien s'engage à respecter les règles du secret professionnel garantissant la stricte confidentialité des informations qui concernent le client et son entourage.

ART 5. Demande de séances

Toute demande de séance de neurofeedback relève de la responsabilité du client ou de son responsable légal. Il en est de même pour la décision de mettre fin aux séances.

ART 6. Prise en charge

Avant de débiter les séances, le praticien présente le neurofeedback dynamique, les modalités de déroulement des séances et précise au client ses tarifs affichés dans ses locaux.

ART 7. Refus de prise en charge

Le praticien peut refuser une prise en charge ou y mettre fin s'il estime que certains facteurs risquent d'entraver le bon déroulement des séances ou de compromettre leur efficacité.

ART 8. Lieu de pratique

Le praticien exerce son activité dans un endroit adapté à la pratique du neurofeedback dynamique, respectant les normes de sécurité, d'hygiène ainsi que la confidentialité notamment lorsque les séances se déroulent à domicile.

ART 9. Supervision établie

Le praticien en neurofeedback dynamique dispose d'un lieu de co-vision et s'engage à suivre une supervision régulière.

ART 10. Loyauté envers les autres praticiens

Les membres du réseau Neuroptimum se doivent une attitude de réserve et de loyauté vis-à-vis de leurs confrères, y compris ceux pratiquant une autre méthode de Neurofeedback. Chaque praticien s'interdit : toute démarche, tentative, ou déclaration pouvant directement ou indirectement nuire à la réputation d'un confrère ou être préjudiciable à son activité. De recourir à des moyens

incompatibles avec la dignité de la profession et en particulier de tenir des propos ou publier des annonces ou des textes à caractère mensonger.

ART 11. Développement du neurofeedback dynamique

Les praticiens, dans le cadre de leurs relations extérieures, participent à la communication et au développement du neurofeedback dynamique par leurs propos, leurs comportements ou leurs pratiques. Ils s'engagent à communiquer et à partager toute information pouvant servir au développement du neurofeedback dynamique et à l'amélioration de sa pratique.